

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B – 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU/AC/LVD/2013/311-89/15 (LVD)
N/réf. : AVL/KD/XL-2.482/s.544
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue Defacqz, 15.
Placement de trois marquises en façade avant (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondante : Mme A. Coppieters)

En réponse à votre demande du 26 septembre 2013, sous référence, réceptionnée le 2 octobre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 octobre 2013.

La demande concerne une maison néoclassique qui se situe en face de l'Hôtel Wielemans, sis 14 rue Defacqz. La demande vise à régulariser le placement de trois marquises au rez-de-chaussée de la façade avant et l'occultation des baies.

A l'examen de la demande, il apparaît que les interventions réalisées constituent un enjeu sur le plan urbanistique plutôt que patrimonial. Toutefois, la CRMS ne peut souscrire à l'occultation des baies. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande (sobriété de la teinte des marquises).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme O. Goossens (+ par mail : Mmes O. Goossens, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. H. Lelièvre, Th. Wauters) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.